

PROGRAMME BLEU 5 ÉTOILES



★★★★★

Programme incitatif de performance environnementale pour les armateurs

-  Le crédit de performance environnementale s'applique directement sur les Droits de port¹ et peut atteindre jusqu'à 30%. Les rabais sur les droits de port ne sont pas cumulatifs.
-  Le crédit dépend du meilleur niveau de certification atteint dans un programme ou des technologies installées pour la réduction des émissions atmosphériques ou des bruits sous-marins (voir tableaux pages 2-3).
-  Pour être admissible au rabais, la certification doit être valide pendant toute la période où le navire se trouve dans les limites du port.
-  Les navires ne doivent satisfaire qu'à un seul critère pour bénéficier du rabais selon le niveau correspondant.
-  Le propriétaire du navire doit transmettre au PSI une preuve de qualification pour être admissible au rabais.

1. Notons que le Droit de port minimum continue de s'appliquer le cas échéant.

Technologie ou programmes de certification environnementale pour la réduction des **émissions atmosphériques**

		NIVEAU 1 (10%)	NIVEAU 2 (20%)	NIVEAU 3 (30%)
TECHNOLOGIES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS	Alimentation à quai (non disponible actuellement)			Équipement installé et alimentation à quai utilisée la majorité du temps d'amarrage
	Moteur NOX de niveau III			Moteur installé
	Carburants propres		GNL ou biodiesel utilisé	Hydrogène, méthanol, éthanol ou amoniac utilisé
	Technologie de réduction des émissions			Assistance éolienne et/ou par batterie
PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX	Alliance Verte	Niveau 3 dans tous les indicateurs	Niveau 4 GES et minimum Niveau 3 dans les autres indicateurs	Niveau 5 GES et minimum Niveau 3 dans les autres indicateurs
	Right Ship	GES B vérifié	GES B+ vérifié	GES A vérifié
	Environmental Ship Index	Résultat = 30-40	Résultat > 40-55	Résultat > 55
	Clean Cargo Working Group	Score CO2 sec < 36	Score CO2 sec < 36	
	Clean Shipping Index	CSI 3	CSI 4	CSI 5
	Energy Efficiency Design	Atteint EEDI 20% mieux que demandé	Atteint EEDI 25% mieux que demandé	Atteint EEDI 30% mieux que demandé
	Green Award	Certificat de récompense		

Technologie ou programmes de certification environnementale pour la réduction des bruits sous-marins

		NIVEAU 1 (10%)	NIVEAU 2 (20%)	NIVEAU 3 (30%)
TECHNOLOGIES DE RÉDUCTION DES BRUITS SOUS-MARINS	Becker Mewis Duct	Technologie installée		
	ECO-Cap (Nakashima)	Technologie installée		
	EnergoproFin (Wartsila)	Technologie installée		
	MMG Energy Saving Cap	Technologie installée		
	Pre-Swirl Duct (Hyundai)	Technologie installée		
	Propeller Boss Cap Fins (Mitsui OSK)	Technologie installée		
	Schneekluth Wake Equalizing Duct	Technologie installée		
	Ultimate Rudder (Nakashima)	Technologie installée		
	Kamome Propeller Gate Rudder	Technologie installée		
SOCIÉTÉS DE CLASSIFICATION DES BRUITS SOUS-MARINS	American Bureau of Shipping (ABS)			Notation UWN
	Bureau Veritas (BV)			Notation URN
	Det Norske Veritas - Germanischer Lloyd (DNV-GL)			Notation SILENT (E)
	Korean Register (KR)			Notation URN
	Lloyd's Register (LR)			Notation UWN-L
	Registro Italiano Navale (RINA)			Notation DOLPHIN
	Chinese Classification Society			Notation des bruits sous-marin N

AVIS N-29
« TARIF DES DROITS DE PORT »
PORT DE SEPT-ÎLES
PROGRAMME INCITATIF DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Pour se prévaloir du rabais, le formulaire disponible sur le site web du PSI doit être complété et transmis par courriel à l'adresse suivante : Capitainerie@portsi.com.

Le formulaire de demande doit être rempli dès qu'une réservation de quai est effectuée. La demande ne sera plus acceptée par le port dès que la déclaration du navire aura été traitée.

Une copie de la certification du programme attestant du niveau environnemental demandé ou une preuve de la technologie installée doit accompagner la déclaration de navire (A6 ou maison) pour être admissible au rabais.

Le PSI ne conservera pas les certifications dans ses dossiers. Par conséquent, la demande doit être soumise à chaque fois que le navire fait escale dans le port.

Afin d'être admissible au rabais, la certification doit être valide pendant toute la période où le navire se trouve dans les limites du port.